

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Octobre 2018

242x18

### TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU COLLECTIF PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE PLAN DE CAMPAGNE

#### MARCHE 2016/TX/0070

#### AVENANT N°1 – PRIX NOUVEAUX ET AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMUM DU MARCHE

Un marché à procédure adaptée en application de l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret du 25 mars 2016 a été lancé pour la réalisation des travaux d'extension du réseau collectif public d'assainissement des eaux usées de Plan de Campagne, sous le numéro 2016/TX/0070.

En date du 10/07/2017, ce marché a été attribué, après mise en concurrence et avis favorable de la Commission MAPA, au groupement d'entreprises représenté par RAMPA / P.R.A, pour un montant de :

- 259 527,85 € HT
- 311 433,42 € TTC.

Cependant, en cours d'exécution du marché, la réalisation de travaux nouveaux, portant notamment sur la Route de Calas et le Chemin du Collet Rouge est apparue nécessaire, suite aux prescriptions formulées par le Conseil départemental 13, gestionnaire des voies, et suite aux prescriptions formulées par la Société des Eaux de Marseille, gestionnaire du réseau d'assainissement eaux usées.

Des travaux initialement prévus dans le cadre du marché sont, pour certains, supprimés ou modifiés afin d'optimiser le projet.

Cela implique de contractualiser dans le BPU la liste des prix nouveaux figurant ci-après :

Route de Calas :

- PN 1 : Fourniture et pose de canalisation fonte : 150,00 € HT /ml
- PN 2 : réfection de trottoir en béton : 52,00 € HT / m<sup>2</sup>
- PN 3 : regard 50X50 : 420,00 € HT / unité
- PN 4 : démolition du trottoir en béton : 310,00 € HT /ml
- PN 5 : Grave bitume : 150,00 € HT / la tonne

Chemin du Collet Rouge :

- PN 6 : Branchement AEP complet pour poste de relevage : 1 550,00 € HT
- PN 7 : Aménagement autour du poste de relevage : 3 250,00 € HT
- PN 8 : Équipement complémentaire du poste détail : 5 015,00 € HT
- PN 9 : Gestion de la circulation PL : 10 000,00 € HT.

Il résulte de l'optimisation des quantités effectuées (moins values) et de l'application des prix nouveaux (plus values), une augmentation du montant maximum du marché de + 18 431 55 € HT, soit + 7,1%.

Le nouveau montant maximum du marché, après avenant N°1, est de :

- 277 959,40 € HT
- 333 551,28 € TTC.

Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant N°1 avec le titulaire du marché.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

VU l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU l'avis de la commission MAPA en date du 10 juillet 2017,

- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signifier au titulaire du marché relatif aux travaux d'extension du réseau collectif public d'assainissement des eaux usées de Plan de Campagne par avenant les prix nouveaux rendus nécessaires pour permettre la bonne exécution du chantier et l'augmentation du montant maximum du marché,

- AUTORISE le Maire à signer et à exécuter l'avenant N°1 pour ajout de prix nouveaux et augmentation du montant maximum du marché.

- ADOPTE cette proposition en se prononçant comme suit :

POUR	:	30
CONTRE	:	0
ABSTENTION	:	3 – M. FUSONE – SANCHEZ - JOUBEAUX

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 26 Octobre 2018  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA